

Nom de l'événement :

Nombre de participants

Date : AAAA-MM-JJ

Lieu :

Fournisseur :

Responsable(s) de l'événement :

Hébergement

- Choisir les hôtels en fonction de la proximité du lieu de l'événement, de manière à favoriser les déplacements écoresponsables*.
- Choisir des hôtels ayant des certifications écoresponsables (Clé verte* et RéserVert*) dans le [répertoire des tarifs préférentiels hôteliers du Centre de services partagés du Québec \(CSPQ\)](#).
- Choisir des hôtels qui offrent des options écologiques (changement de draps et de serviettes aux deux jours, produits de beauté par distributeur, bacs de recyclage dans les chambres, produits d'entretien écologiques, programme d'économie d'eau, etc.).

**Équipements et communication**

- Privilégier l'utilisation de kiosques, bannières et oriflammes faits de matériaux à faible impact sur l'environnement (provenance locale, contenu recyclé, réutilisation ou recyclage possible, sans produits dangereux, etc.). Par exemple, utiliser des panneaux cartonnés légers recyclables à 100 % ou des panneaux de mousse légers et biodégradables.
- Concevoir les affiches avec des sections amovibles (thème, date, code QR, etc.) pour une réutilisation ultérieure.
- Utiliser des ampoules écoénergétiques DEL ou fluocompactes pour l'éclairage des stands.
- Favoriser la location ou l'achat d'équipements électroniques à faible consommation d'énergie (ex. : Energy Star) et limiter l'utilisation de petits appareils qui fonctionnent avec des piles.
- Prévoir des projecteurs ou des ordinateurs pour la consultation libre des documents lors de l'événement.
- Porter une attention particulière à l'emballage du matériel (réduction, choix de matières réutilisables, réutilisées ou recyclables, etc.).
- Prévoir un bac de récupération pour le papier et l'installer dans votre stand si les organisateurs de l'événement ne le fournissent pas.



page suivante ►

Documentation

- Utiliser les médias électroniques pour diffuser l'information.

Si le recours aux documents papier est inévitable :

- Lors de la production de documents, opter pour une mise en page qui minimise le nombre de pages et l'utilisation d'encre nécessaire pour l'impression (utiliser le mode recto verso, réduire la taille des caractères et les marges, disposer plusieurs pages par feuille, minimiser le graphisme, etc.);
- Utiliser du papier à contenu élevé en fibres post-consommation*, non chloré*, FSC*, etc.;
- Éviter le matériel de présentation superflu (comme les pochettes en plastique).



Articles promotionnels

- Évaluer la nécessité d'offrir des articles promotionnels.

Dans la mesure où une telle offre est incontournable, favoriser les objets utiles, durables, certifiés, emballés de façon minimale, à contenu recyclé, recyclables et ne contenant pas de produits nuisibles pour l'environnement. Privilégier des entreprises locales qui promeuvent des valeurs sociales et environnementales. Le « [Guide des produits promotionnels écoresponsables](#) » peut vous guider dans ce choix.



- Lors du montage des installations, entreposer le matériel d'emballage afin qu'il soit réutilisé ou recyclé.
- Limiter le nombre de dépliants et de brochures à distribuer et proposer aux visiteurs de leur acheminer la documentation par courriel.
- Encourager les visiteurs à consulter le site Web. Penser à diversifier la transmission d'information par l'utilisation de code QR ou la transmission d'un signet avec l'adresse du site.
- S'assurer que tout le matériel nécessitant une alimentation électrique (incluant les lumières) soit fermé lorsque les lieux ne sont pas occupés.
- Faire une bonne gestion de vos matières résiduelles (papier, plastique, verre, métal, ampoules, piles, CD, etc.).

- Lors du démontage, s'assurer de placer les matières résiduelles dans les installations de recyclage et de compostage disponibles. En l'absence d'installations de récupération des matières dangereuses, les rapporter avec vous afin de vous en débarrasser adéquatement.
- Rapporter et conserver le matériel en vue de le réutiliser dans votre organisation.
- S'il n'y a pas de possibilité de réutilisation, offrir le matériel en surplus à un organisme à but non lucratif* (OBNL), à une école, à une garderie ou à une entreprise de récupération. Consulter le [Répertoire québécois des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs de RECYC-QUÉBEC](#) afin de trouver une entreprise qui peut récupérer le matériel.

page suivante ►

Points positifs :

Points à améliorer :

Coordonnées à retenir pour le prochain événement :

Ne pas oublier la prochaine fois :

NOTE

*Les astérisques renvoient à des définitions que **vous pouvez consulter dans la fiche « lexique »**.